



Le Centre de Gestion de l'Eure a désigné un référent Laïcité pour les collectivités affiliées ainsi que celles ayant souscrit au socle commun de compétences.

### UN REFERENT LAÏCITÉ, POUR QUOI FAIRE ?

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a souhaité renforcer l'application des principes de neutralité et de laïcité dans les services publics.

L'article R 124-20 du CGFP apporte des précisions sur les missions du référent laïcité.

Le référent laïcité doit permettre d'aider les agents territoriaux à appréhender pleinement le sens et la portée du principe de laïcité et de son corollaire, l'obligation de neutralité.

Il assure la sensibilisation des agents publics au principe de laïcité et la diffusion, au sein de l'administration concernée, de l'information au sujet de ce principe et organise à son niveau et le cas échéant en coordination avec d'autres référents laïcité, de la journée de la laïcité le 9 décembre de chaque année.

### DANS QUELS CAS SAISIR LE REFERENT LAÏCITÉ ?

Le référent laïcité apporte un conseil utile aux chefs de service et aux agents publics pour la mise en œuvre du principe de laïcité, notamment par l'analyse et la réponse aux sollicitations de ces derniers portant sur des situations individuelles ou sur des questions d'ordre général.

Il peut être sollicité en cas de difficulté dans l'application du principe de laïcité dans l'exercice des fonctions d'un agent ou entre celui-ci et des usagers du service public.

Par exemple :

- Un agent peut-il promouvoir une religion au sein de son équipe ou auprès d'usagers du service ?
- Un agent peut-il porter un signe d'appartenance religieuse (croix, voile, kippa etc.) dans le cadre de ses fonctions ?
- Un usager peut-il porter un signe d'appartenance religieuse quand il se rend dans un service public ?
- Des questions religieuses peuvent-elles être abordées à l'occasion d'un recrutement ?

### COMMENT SAISIR LE REFERENT LAÏCITÉ ?

#### Qui peut saisir le référent Laïcité ?

Tout agent territorial (fonctionnaire ou contractuel) qui exerce ses fonctions dans une collectivité du département de l'Eure.

#### Quelles sont les obligations du référent Laïcité ?

Le référent Laïcité est soumis à l'obligation de secret professionnel et fait preuve de discrétion.

#### Comment contacter le référent Laïcité ?

En retournant le formulaire de saisine disponible sur <https://www.cdg27.fr/missions-et-actualites-du-cdg27/missions/le-referent-laicite/>

Nous contacter :

Par mail :

[referent.laicite@cdg27.fr](mailto:referent.laicite@cdg27.fr)

Par courrier :

10 Bis, rue du Docteur Michel Baudoux

B.P. 276

27002 EVREUX Cédex

Pour en savoir plus

rendez-vous sur

Scannez le QRcode

[www.cdg27.fr](http://www.cdg27.fr)

Rubrique

“Missions du CDG27 - Référent laïcité”

